

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 1/8

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: MicroScint-O

· Code du produit: 6013611

· No CAS:

38640-62-9 · **Numéro CE:** 

254-052-6

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation Produits chimiques pour laboratoires

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Revvity Health Sciences B.V.

Rigaweg 22

9723 TH Groningen

Les Pays-Bas

Téléphone: 0031 50 5445900

www.revvity.com

· Service chargé des renseignements:

Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)

SDS.Groningen@revvity.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+31 50 5445971

CHEMTREC: +1 703-527-3887

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger





GHS08

GHS09

· Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 2/8

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Diisopropyl naphthalene isomers

· Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

· vPvB:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers <100%

Asp. Tox. 1 GHS08 H304 Aquatic Chronic 1 GHS09 H410

Aqualle Chronic 1 G1150

· Code(s) d'identification

· Numéro CE: 254-052-6

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 3/8

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

EN ISO 374-1/Type B

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,2 mm

*Temps de pénétration : > 120 minutes* 

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 4)

Page: 4/8



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023 Date d'impression : 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 3)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· 9.1 Informations sur	les pro	opriétés	physiaues	et chimia	ues essentielles
/ 1 111 0 1 11 11 11 11 11 1 1 1 1 1 1 1	ves p	p. icics	proportion	Ct Cittinity	vies essentitettes

· Indications générales

· Couleur: Incolore · Odeur: Inodore -40 °C · Point de fusion/point de congélation: · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 300 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

0,4 Vol % (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene · Inférieure:

isomers)

· Supérieure: 4,7 Vol % (38640-62-9 Diisopropyl naphthalene

isomers)

0,003 hPa

· Point d'éclair 140 °C · Température d'auto-inflammation 450 °C

·Solubilité

· l'eau à 20 °C:

 $0,0002 \ g/l$ 

· Pression de vapeur à 20 °C:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:  $0.96 \text{ g/cm}^3$ 

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Informations concernant les classes de danger

physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

(suite page 5)



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 5/8

Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023 Date d'impression : 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 4)

· Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

Oral LD50 4.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 6/8

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:		
38640-62-9	Diisopropyl naphthalene	isomers

· vPvB:

38640-62-9 Diisopropyl naphthalene isomers

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOU
	SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Diisopropy
	naphthalene isomers)
· IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE
	LIQUID, N.O.S. (Diisopropyl naphthalene isomers
	MARINE POLLUTANT
·IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE
	LIQUID, N.O.S. (Diisopropyl naphthalene isomers)

(suite page 7

*Page* : 7/8



## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 6) · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport  $\cdot ADR$ · Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers. · Étiquette · IMDG, IATA · Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label 9 · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA III· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Diisopropyl naphthalene isomers · Marine Pollutant: Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre) · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre) · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Matières et objets dangereux divers. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 F-A.S-F· No EMS: · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantités exceptées (EQ): E1· Quantités limitées (LQ) 5L· Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels E UN3082, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE · "Règlement type" de l'ONU: VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Diisopropyl naphthalene isomers), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

(suite page 8)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 8/8

Date d'impression : 01.12.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 8) Révision: 01.12.2023

Nom du produit: MicroScint-O

(suite de la page 7)

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Quality Assurance, Environment, Safety & Health (QA/ESH)
- · Contact: SDS.Groningen@revvity.com
- · Date de la version précédente: 24.08.2022
- · Numéro de la version précédente: 8
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR ·